



Commune
de
MAZAMET

Envoyé en préfecture le 24/09/2024

Reçu en préfecture le 24/09/2024

Publié le 25/09/2024

ID : 081-218101632-20240917-2024_DEL82-DE



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 17 Septembre 2024

2024 / 04 / 12

Le Conseil Municipal, convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Olivier FABRE, Maire.

Conseillers Municipaux

EN EXERCICE	: 33
PRESENTS	: 23
REPRESENTES	: 10
ABSENT	: 00
VOTANTS	: 33

Date de Convocation : *Mardi 10 Septembre 2024*

Date d’Affichage : *Mardi 10 Septembre 2024*

Secrétaire de Séance : *Alexandre CÈNES*

Etaient présents :

FABRE Olivier, ROUQUETTE Françoise, MAUREL Agnès, PÉNÉLA Wilfried, ALBERT Corine, ASSÉMAT Christophe, LOUP Karine, BANCAL Philippe, BARENS Janine, ROQUES Christine, GORIN Serge, BERBESSOU Michel, MONNIER Laurent, ARMERO Séverine, ESTRABAUD Josiane, PUECH Benoît, CÈNES Alexandre, CAUQUIL Fabrice, BRIANT Jean-Michel, MARTY-MARINONE Evelyne, IOUALALEN Valentin, ESTRABAUD Guy, CARAGUEL Fabienne,

Etaient absents représentés :

AMALRIC André par BARENS Janine
KERBORIOU-GUIRAUD Marie-José par LOUP Karine
CHABBERT Cécile par FABRE Olivier
MARTIN Michel par ROUQUETTE Françoise
LAFONT Stéphanie par MAUREL Agnès
ASSÉMAT AUGUSTO Clothilde par ALBERT Corine
ORIVÈS Elizabeth par ROQUES Cathy
CASTAGNÉ Chantal par BANCAL Philippe
BORIES Pascale par ASSÉMAT Christophe
CÈNES Frédéric par PÉNÉLA Wilfried

OBJET : Constitution d'une convention de servitude avec ENEDIS / Secteur POLYDORE BARBEY - REDONDAL

Le Conseil Municipal,

CONSIDERANT que la Société ENEDIS doit réaliser des travaux d'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation de son réseau électrique de distribution publique et sollicite la Ville en vue de la

constitution d'une convention de servitudes sur les parcelles cadastrées section :

- AH n°449, rue Polydore Barbey,
- AH n°451, boulevard Sault ,
- AH n°607 et n°612, rue du Redondal,
- AH n°608, rue Louis Barthou,

afin d'y établir à demeure, dans une bande de 3 mètres de large, cinq canalisations souterraines sur une longueur totale d'environ 25 mètres, ainsi que tous ses accessoires alimentant le réseau ;

CONSIDERANT qu'à ce titre, une convention de servitudes concernant les parcelles citées ci-dessus, a été établie entre la Ville et la Société ENEDIS, précisant les droits de servitudes consentis ainsi que les droits et obligations du propriétaire (cf. document déposé sur le serveur extranet). Cette convention est établie à hauteur d'une indemnité forfaitaire de zéro Euro ;

CONSIDERANT que cette affaire a été présentée lors de la réunion de la commission « Aménagement de l'espace, cadre de vie, travaux, habitat, urbanisme, foncier, ruralité, environnement » du 11 Septembre 2024 ;

Après en avoir délibéré,

AUTORISE M. le Maire constituer une convention de servitudes avec ENEDIS sur les parcelles cadastrées section :

- AH n°449, rue Polydore Barbey,
- AH n°451, boulevard Sault ,
- AH n°607 et n°612, rue du Redondal,
- AH n°608, rue Louis Barthou,

APPROUVE la convention ci-après annexée ;

AUTORISE M. le Maire à signer la convention ainsi que tout autre document afférent à cette affaire.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme,

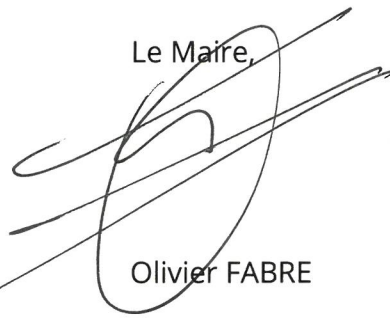
Le Secrétaire de séance,



Alexandre CÈNES



Le Maire,



Olivier FABRE

Acte télétransmis en Sous-Préfecture

Et certifié exécutoire le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication